normandie • 3
caen • alençon • avranches • cherbourg

Compte rendu de l'instance de proximité 09 janvier 2025

Présents pour la direction: Laurent Le Mouillour, directeur régional - Fanny Ausina-Defosse, RRH - Virginie Depond, IRH - Maud de Bohan, déléguée aux programmes - Christophe Miguel, chef de centre - Mickaël Goavec, rédacteur en chef.
Présents RP: François Ormain, Stéphanie Desgranges-Lentz - Carole Lefrançois - Amandine Pinault.

Entretien individuel annuel : pour qu'il serve à quelque chose !

Inscrit dans la convention collective de France Télévisions, l'entretien individuel annuel est un rendez-vous incontournable. L'employeur ni le salarié ne peut s'y soustraire, cela rentre dans leurs missions professionnelles.
C'est le moment pour vous d'échanger avec votre manager sur vos conditions de travail, vos conditions de vie dans l'entreprise (SQVT).
L'entretien annuel doit permettre de faire le bilan de l'année écoulée (missions et compétences), de dresser les perspectives d'évolution professionnelle. Des objectifs peuvent être fixés en collaboration entre manager et salarié et peuvent évoluer en cours d'année.

Il est possible de proposer des adaptations et de demander des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. C'est aussi le moment d'identifier ses besoins en formation, ses aspirations d'évolution de carrière, sa volonté d'obtenir une augmentation de salaire, son souhait de changer de poste ou de profiter d'une mobilité interne.
L'appréciation globale se fait par le manager et le salarié, une synthèse qui peut être signée ou non.

Si l'employeur doit évaluer vos performances, l'entretien doit se faire sans stress ni discrimination et de façon constructive. Cela doit permettre de renseigner au mieux la grille d'évaluation qui peut aussi être adressée au collaborateur préalablement pour l'aider à préparer au mieux son entretien.
Si besoin, n'hésitez pas à contacter votre organisation syndicale pour préparer votre entretien.

Point 1. CSSCT

Service documentalistes : réglages en cours

Des entretiens individuels ont démarré, CDD inclus pour alimenter la réflexion sur le fonctionnement du service. Des entretiens collectifs devraient suivre.

Les journaux papier arrivent de façon irrégulière. Cela semble dû à un problème d'abonnement et de livraison. Les causes de ce dysfonctionnement sont en cours de détermination.

Concernant l'organisation des rétros, les journalistes de Rouen n'avaient pas de documentalistes affectés, ce qui a posé un problème d'anticipation dans la recherche des archives. A l'avenir, les dates de préparation des journalistes et de montage seront communiquées pour mieux anticiper le travail de recherche des documentalistes.

JRI / Cadres techniques: une réunion constructive

Le 6 janvier, une réunion s'est tenue *« dans une ambiance constructive »* selon le chef de centre. Il a été évoqué l'usage, le choix des matériels et des systèmes proposés, la contrainte concernant la commande publique.

Il a été décidé de faciliter la transmission des cas de panne constatés au travers d'un cahier mis à disposition pour « soulager le transfert d'infos sur l'état du parc ». Le repointage et le suivi du matériel dans les placards devraient se poursuivre.

Une liste de matériel et un numéro d'appel en cas de besoin seront affichés. Une meilleure communication entre JRI et la maintenance doit s'effectuer. Des casiers supplémentaires seront mis en place pour les petits équipements, notamment les caméras 360 et DGI pro reliés au logiciel de planification du matériel et des voitures. Un placard d'urgence sera installé pour éviter que l'ensemble des placards ne reste ouvert, notamment le weekend.

Il a été rappelé que chacun devait rester dans son rôle pour maintenir la qualité du matériel et la qualité du travail. Alexis Patry reste l'interlocuteur privilégié pour la gestion du matériel. Thomas Paillet, détaché plusieurs jours depuis décembre à la maintenance n'a pas été convié à cette réunion, son rôle est d'être en appui à la maintenance en cas de besoin dit le chef de centre.

Les OS s'interrogent sur la nécessité d'avoir un spécialiste caméras à demeure, comme cela est le cas dans certaines antennes.

FO interpelle la direction sur les économies faites sur l'appareil de production, qui est le socle de l'entreprise. Ce déficit ou cette défaillance de matériel existe dans plusieurs antennes du réseau. Attention à ne pas fragiliser les fondations de la maison.

Le chef de centre précise que l'investissement ces dernières années a été lourdement axé sur le maintien opérationnel du parc caméras. Les caméras 200 ont notamment été remplacées par des 280 et des alphas 7. La multiplicité des caméras pose aussi le problème de l'accessoirisation, y compris dans la maintenance, indique le chef de centre. Il est noté aussi qu'il y a de plus en plus d'utilisateurs et davantage de moyens de tournage qui permettent, certes, une variété de tournage mais dont la fragilité entraîne aussi davantage de casse. Un point d'usage sera fait en mars.

Le Web en pleine ascension

Laurence Agatenzi est affectée à temps complet au service Web en tant que grand reporter. Elle est remplacée dans la fonction d'encadrement par Nicolas Goyet (ancien rédacteur en chef du journal « La Provence » et actuellement dans le vivier de France Télévisions) pendant un mois. Bertrand Mallen, rédacteur en chef adjoint du vivier, actuellement à Orléans, lui succédera pour deux mois. Une situation qui pourrait encore évoluer.

La direction pense qu'il est bien « que des allers et retours entre encadrement et travail de terrain puissent se faire ».

La direction annonce l'arrivée à partir du 20 janvier et pour six mois de Linda Belhaoues sur le poste de coordinatrice numérique en remplacement de Nicolas Harlé. Elle arrive de Nouvelle Calédonie où elle était déjà coordinatrice numérique.

A noter la forte progression du Web en 2024. La direction annonce + 66% sur les pages vues et 60% sur les vidéos vues par rapport à 2023 avec un public plus jeune que le public TV. Les lecteurs s'appesantissent davantage sur les papiers de fond avec par conséquent une durée de lecture plus longue. Les documentaires sont davantage vus sur les replays. Selon la direction nationale, les audiences du Web en 2024 sont historiques avec 860 millions de visites sur le réseau, + 48 % en un an. Les pages du réseau régional représentent 36% de la plateforme FranceInfo.

FO a indiqué que le Web contribuait à rajeunir l'accès à l'information lié notamment à l'usage digital du jeune public. Un succès remporté grâce aussi à la certification de l'information des journalistes de FTV, parfois remise en cause par certains détenteurs d'applications d'échanges digitales.

Projet de Plan de Développement des Compétences 2025: un budget en baisse qui impacte l'antenne de Caen

Le plan de développement des compétences 2025 est désormais réalisé en fonction des besoins de chaque antenne, ce qui doit permettre son adaptation en cours d'année (nombre de places attribué à chaque CSE en fonction des besoins). Le catalogue n'est donc plus utilisé en tant que tel.

Ce nouveau plan répond à une mise en conformité de l'accord 2018 sur le rattachement des salariés à leur CSE. Ces derniers peuvent gérer leur développement professionnel dans Monkiosque (outil RH « success factor »).

Cela offre une meilleure visibilité par périmètre, une communication plus facile. L'objectif est d'accompagner les éditions régionales dans leur développement, notamment en matière de numérique en vue d'un média global de proximité. Il s'agit aussi de soutenir la modernisation de l'outil, d'être en appui des évolutions des métiers avec une attention particulière portée aux métiers en tension ou en décroissance pour lesquels les projets de reconversion sont favorisés.

A ce sujet, des négociations sont prévues pour répondre aux métiers en tension et en décroissance par de la reconversion, une évolution des compétences ou une transformation des métiers.

Un effort budgétaire a été fait l'an dernier pour l'évolution des métiers de scripte, de gestionnaire d'antenne ou de chargé d'édition numérique vers le métier de chef d'édition numérique.

Le budget formation du CSE s'élève à 2,631 000 euros. Il est en baisse mais reste conséquent. Il représente 40% du budget de FTV et 44% de stagiaires prévus. Néanmoins, on observe une diminution

de moitié du budget prévisionnel pour l'antenne de Caen (32 232 euros contre 63 934) pour un nombre de stagiaires qui devrait s'élever à 116 contre 69 l'an dernier. Selon la direction, l'explication réside dans le coût plus onéreux de certaines formations attribuées l'an dernier.

A noter que les budgets sécurité sont conservés sur les budgets locaux précise la direction.

FO se félicite de la part budgétaire attribuée au réseau France 3 et du nombre de formations et de salariés formés en 2023, soit 2/3 des effectifs. Le taux en présentiel est de 87%. Malgré une baisse de budget, le nombre d'heures de formation augmente sachant que la durée est plus courte (2 jours et moins).

Le syndicat s'interroge sur la politique de formation à destination des séniors (+ de 55 ans) qui reste à la traîne et sur le manque de formation concernant « l'anonymisation des sources ». FO demande que tous les entretiens annuels se fassent, notamment au siège parisien.

Accord handicap FTV : bilan et nouveautés

Dans le cadre de sa mission de service public, France Télévisions développe une politique en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Le 4e accord qui courre jusqu'en 2025 s'appuie sur le binôme IRH / correspondant diversité égalité des chances - manager. L'accord affirme une volonté forte d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, l'objectif est de recruter 15 CDI et 2 alternants dans le Groupe.

Des dispositions sur le déplacement (aide à l'achat d'un véhicule à hauteur de 9000 euros..) et des aides financières sont prévues pour compenser le handicap. Une sensibilisation au handicap est également prévue à travers des actions de formation, comme le « Duo Day » par exemple.

Il existe une rubrique pour les salariés concernés par le handicap dans leur vie personnelle. Une politique d'achat responsable auprès du secteur du travail adapté et protégé est privilégié. L'accessibilité aux programmes est garantie à 100%.

Des outils nouveaux dans Monespace existent pour définir l'éligibilité de chacun à une RQTH (confidentiel). Un tutoriel existe aussi pour répondre à de nombreuses questions (Monespace / ressources humaines / handicap).

Un flyer handicap est à disposition mais aussi une exposition sur le handicap invisible, un dispositif pour les aidants, des fiches pratiques sur les droits à absences…

Les salariés en situation de handicap de l'antenne de Caen ont été formés l'an dernier aux nouveautés.

Avec 7,55% d'emploi de personnes en situation de handicap, FO se félicite que France Télévisions dépasse ses obligations légales (6%) en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. En revanche, FO regrette que le taux de formation pour ces personnes reste inférieur aux salariés valides et que la direction manque de transparence sur les licenciements pour inaptitude des personnes en situation de handicap. FTV doit maintenir ses actions de sensibilisation au handicap notamment en direction des CDD qui se déclarent peu. Méconnu, FO rappelle qu'il existe un comité de maintien dans l'emploi à FTV destiné à ces salariés pour faire valoir leurs droits.

Demandes individuelles : ne pas laisser un salarié face à lui-même

Concernant une salariée de l'UOA actuellement à 35 heures et désireuse d'augmenter son temps de travail, la direction propose une OTT (organisation du temps de travail) avec période probatoire de 6 mois (jusqu'aux vacances d'été).

Une demande de reconversion est conditionnée à la vacance d'un poste avec priorité aux métiers en tension informe la direction. S'agissant de la demande d'un OPS de devenir JRI, la direction ne tient pas à faire de promesse pour l'instant, sachant que le prochain départ à la retraite pourrait être attribué à la nouvelle journaliste Web.

Les OS observent que les JRI sont la plupart du temps remplacés par des rédacteurs ou des biqualifiés orientés rédaction. Quid de la production image dans quelque temps ?

FO a souligné l'importance de regarder attentivement les demandes de reconversion, synonyme pour les salariés de renouvellement, de souffle nouveau et de motivation. FO a indiqué qu'un accord d'entreprise (GPEPP) permet de traiter ce type de situation en concertation avec la direction nationale dédiée, et sa responsable référente.

Entretiens annuels : interrogation sur la règle de notation des évaluations

La direction s'amuserait-elle à dévaluer de façon arbitraire des salariés (en vue peut-être de limiter les promotions) interroge les organisations syndicales.

L'évaluation des compétences est réalisée chaque année au moment des entretiens annuels et peut évoluer dans un sens ou dans l'autre indique la RRH. Des explications sont apportées si le salarié n'est pas au niveau attendu. La plupart du temps, il est au niveau dit-elle.

Des évaluations sont parfois erronées. Si un salarié est en deçà des attentes, une analyse plus fine et une formation peut être proposée pour monter en compétence. S'il est au dessus, il lui proposé un poste correspondant à ses attentes et ses compétences. Cela arrive que sur des projets innovants ponctuels, le salarié peut être surévalué et redescendre au niveau attendu l'année suivante. L'évaluation est dynamique, vivante, ce n'est pas forcément une sanction, la grille d'évaluation n'a pas changé prétend la direction. Elle insiste sur l'échange entre salariés et manager qui doit être sincère et honnête.

La loi prévoit que l'entretien annuel se fasse sur la base d'un échange entre salarié et manager qui a tout intérêt à maintenir le niveau de motivation du salarié. FO précise que le salarié n'est pas tenu de signer son entretien annuel si un désaccord persiste.

Point 2. Antenne

La nouvelle émission « Courant d'art » sur les rails

Le pilote de l'émission de 52 minutes a été enregistré le 17 décembre dernier. Le cadre général a été posé (décor, habillage, édito) et devrait évoluer.

L'émission est réussie mais il reste à valoriser l'agenda, trouver le bon équilibre éditorial. Il apparaît nécessaire de mieux chapitrer l'émission, anticiper l'éditorial. Ce pilote sera diffusé après le numéro 1 de l'émission consacré à Philippe Torreton, tourné en janvier par la même équipe. Après Gwenaëlle

Louis, Julie Howlett présentera l'émission à partir de mars. L'envie des équipes a été saluée par la direction.

Point 3. Emploi / Formation

Nominations, départ, poste à pourvoir, détachements :

Pas de changement du côté du poste de vidéo sur lequel il est prévu des remplacements ponctuels. La situation n'a pas vocation à évoluer indique le chef de centre.

Selon certains vidéos, le service souffre d'un manque de cohésion et de dynamique. Pourvoir le poste de vidéo pourrait il améliorer la situation ?

Selon le chef de centre, la cohésion se fait au travers de projets. Exemple, Courant d'Art… Il y a aussi une réflexion sur l'après VEF avec des projets et des envies. Les vidéos pourraient être repositionnés sur la diffusion, actuellement portée par les cadres de régie. Cela sera évoqué lors de la prochaine réunion de service, dit le chef de centre.

Il est remonté que les palettes graphiques non exploitées sont toujours frustrantes pour les vidéos. Une commande de palette doit être réfléchie.

- **Poste de coordinateur numérique** : à partir du 20 janvier, Linda Belhaoues de FTR sera en détachement de 6 mois, pour le moment.
- **Détachement de Théophane Demeure** : après son détachement en Martinique, la direction a reçu pour ce salarié une demande de détachement en Guadeloupe jusqu'au 28 février 2025. Denise Carneiro poursuit donc son CDD à Caen.
- **Remplacements à Avranches :** Le contrat d'Anaïs Guerrard a été prolongé jusqu'au 9 février. Elle sera toujours amenée à travailler à Avranches ou à Caen en fonction des besoins. Le rédacteur en chef indique que le BEX n'est pas armé 7 jours sur 7. Julien Tellier, en formation, étant de retour fin février, les déplacements des journalistes de Caen sont toujours d'actualité.

Divers

La note de service du processus électoral du renouvellement des représentants de proximité est affichée. Les mandats électifs prendront fin le 6 avril, sauf modification du protocole préélectoral qui doit être négocié prochainement. Le premier tour des élections aura lieu en mars prochain, selon un vote électronique.

La salle de repos doit être aménagée prochainement. Le planning d'intervention des entreprises est en cours de réalisation. Premier coup de peinture vers février, mars.

Numéros utiles

Assistantes sociales : Santé Social Direct au 0805 035 433
Site d'inscription: francetv.socialdirect.fr / Code de connexion: FTV23
Mail : support.beneficiaire@socialdirect.fr

Discrimination : www.allodiscrim.fr Code FTV: 1277

Psychologue du travail : cabinet Acca Conseil.
Ligne pour les salariés non managers. Tel : 0 800 73 08 70
Ligne pour les salariés managers, RH et RP. Tel : 0800 730 875

Médecine du travail : au 02 31 72 75 09 / Dr. Catherine Fusibet

Primo écoutant : votre organisation syndicale

Prochaine réunion de l'instance de proximité le 6 février 2025

Si vous avez des questions, des remarques, des revendications, merci de les adresser à vos représentants de proximité FO : **François Ormain et Marc Michel-Dherissart.**